



## MARCHE DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE FOREZ-EST

13 Avenue Jean Jaurès

42110 FEURS

Tél : 04.77.28.29.30

### RAPPORT D'ANALYSE DES OFFRES

Pouvoir adjudicateur/Coordinateur du groupement de commande

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE FOREZ-EST

Représentant du pouvoir adjudicateur (RPA)

Monsieur Le Président

Objet du marché

REALISATION DE 10 SCHEMAS DIRECTEURS ASSAINISSEMENT

Cadre juridique de la consultation

Consultation lancée selon la procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles L.2124-2, R.2124-2 1°, R.2161-2 à R 2161-5 du Code de la commande publique.

Remise des Candidatures et des Offres

Date et heure limites de réception :

lundi 15 janvier 2024 à 12h00

Convention de groupement de commande signée le 28/11/2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20240327-20240372703-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/04/2024

## **1. OBJET DE LA CONSULTATION**

### **1.1 Objet du marché public**

La présente consultation concerne :

#### **REALISATION DE 10 SCHEMAS DIRECTEURS ASSAINISSEMENT**

Lieu(x) d'exécution : Territoire de la CCFE et plus particulièrement sur le territoire des communes de Balbigny, Cleppé, Jas, Mizérieux, Pinay, St Cyr de Valorges, St Jodard, St Marcel de Félines, Ste Colombe sur Gand et Salvizinet.

### **1.2 Etendue de la consultation**

La présente consultation est lancée suivant la procédure de l'appel d'offres ouvert en application des articles L.2124-2, R.2124-2 1°, R.2161-2 à R 2161-5 du Code de la commande publique.

### **1.3 Type et forme de contrat**

Le présent marché est un marché de service de type prestations intellectuelles.

### **1.4 Durée - Délais d'exécution**

Le présent marché est conclu pour une durée de deux ans à compter de sa notification au titulaire.

Le début d'exécution est prévu le premier trimestre 2024, ou à compter de la notification du marché si cette date est ultérieure.

Le marché ne pourra pas être reconduit.

Le titulaire devra avoir mis en place tous les moyens humains et matériels à la date d'effet du marché.

Le marché prend fin à compter de son terme.

### **1.5 Décomposition de la consultation**

Le marché ne comprend pas de tranches.

Le présent marché n'est pas décomposé en lot. Au regard des caractéristiques des prestations attendues et eu égard à leur indissociabilité de ces dernières qui concourent à la réalisation d'un même objet, le présent marché ne fait pas l'objet d'un allotissement.

### **1.6 Conditions de participation des concurrents**

Le marché sera conclu avec une entreprise seule ou avec un groupement d'entreprises.

Les opérateurs économiques ont la faculté de soumissionner sous forme de groupement solidaire ou conjoint conformément à l'article R.2142-20 du Code de la commande publique.

Les candidatures sont présentées soit par l'ensemble des membres du groupement, soit par un mandataire qui justifie des habilitations nécessaires pour représenter les autres membres du groupement.

Un même opérateur économique ne peut pas être mandataire de plus d'un groupement.

## REALISATION DE 10 SCHEMAS DIRECTEURS ASSAINISSEMENT

Aucune forme de groupement n'est imposée par le pouvoir adjudicateur au moment de la remise des offres.

Il est interdit aux candidats de présenter pour le présent marché plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements
- En qualité de membres de plusieurs groupements.

### 1.7 Date de parution de l'avis d'appel public à la concurrence

❖ *Plateforme [www.loire.fr](http://www.loire.fr) :*

- Transmission le 30 novembre 2023

- Publication le 4 décembre 2023

❖ *BOAMP :*

- Transmission le 30 novembre 2023

- Publication le 3 décembre 2023

❖ *JOUE :*

- Transmission le 30 novembre 2023

- Publication le 5 décembre 2023

### 1.8 Date et heure limites de réception

Le lundi 15 janvier 2024 à 12h00

### 1.9 Date de l'ouverture des plis

Le lundi 15 janvier 2024 à 14h00

### 1.10 Nombre d'offres déposées

4 plis dématérialisés ont été reçus avant la date limite de remise des offres.

Le registre des dépôts est joint en annexe 1 du présent rapport.

Le nombre de candidature et d'offres à analyser se porte donc à 4.

## 2. SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES

### 2.1 Vérification des conditions de participation

Les renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique qui devaient être remis par les candidats en application de l'article 5 du règlement de la consultation sont les suivants :

#### ➤ *Renseignements relatifs à la situation administrative et juridique du candidat*

- **Lettre de candidature (DC1 ou équivalent)** en précisant si le candidat se présente seul ou en groupement, en cas de groupement, le candidat précisera la nature du groupement ainsi que l'identité de son mandataire.
- Pour les groupements, cette lettre devra être présentée par le mandataire dûment habilité qui

## REALISATION DE 10 SCHEMAS DIRECTEURS ASSAINISSEMENT

devra justifier des **habilitations nécessaires** pour représenter les membres du groupement au stade de la conclusion du marché.

- Pour chaque entreprise, groupées ou non, sera remis par le candidat à l'appui de sa candidature : Une **déclaration sur l'honneur** pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à 11 du Code de la commande publique, qu'il est en règle au regard des articles L.5212-1 à L.5212-11 du Code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

### ➤ *Renseignements relatifs à la capacité économique et financière*

- **Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services auxquels se réfère le marché**, réalisé au cours des trois derniers exercices disponibles.
- **Déclaration appropriée de banques** ou, le cas échéant, preuve d'une assurance pour des risques professionnels pertinents.
- **Bilans ou extraits de bilan, concernant les trois dernières années**, des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi.

Si, pour une raison justifiée, l'opérateur économique n'est pas en mesure de produire les renseignements et documents demandés par le pouvoir adjudicateur, il est autorisé à prouver sa capacité économique et financière par tout autre moyen considéré comme approprié par l'acheteur.

### ➤ *Renseignements relatifs à la capacité technique et professionnelle*

- Présentation d'une **liste des services exécutés au cours des trois dernières années**. Il sera indiqué pour chaque référence : le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les travaux, services et fournitures sont prouvés par des attestations du destinataire ou à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique.
- Une déclaration indiquant les **effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement** pendant les trois dernières années ;
- Une indication des **titres d'études et professionnels du candidat** ou des cadres d'entreprise, et notamment des responsables de fournitures de même nature que celle du marché public ;
- Une description de **l'outillage, du matériel et de l'équipement technique** dont le candidat disposera pour la réalisation du marché public ;
- L'indication des **mesures de gestion environnementale** que le candidat pourra appliquer lors de l'exécution du marché public ;

Pour présenter les renseignements et attestations prévues aux articles 5.2 à 5.3 ci-avant, le candidat a la faculté d'utiliser les formulaires normalisés DC1 et DC2 (version en vigueur) disponibles à l'adresse internet (URL) : <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>

L'appréciation des capacités d'un groupement d'opérateur économique est globale. Il n'est pas exigé que chaque membre du groupement ait la totalité des capacités requises pour exécuter le marché.

## REALISATION DE 10 SCHEMAS DIRECTEURS ASSAINISSEMENT

### ➤ *Prise en compte des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques*

Un opérateur économique peut avoir recours aux capacités d'autres opérateurs économiques, quelle que soit la nature juridique des liens qui l'unissent à ces opérateurs.

Une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché public.

Si un candidat s'appuie sur les capacités d'autres opérateurs économiques, il justifie des capacités de ce ou ces opérateurs économiques et apporte la preuve qu'il en disposera pour l'exécution du marché. Cette preuve peut être apportée par tout moyen approprié.

Avant de procéder à l'examen des candidatures, si le pouvoir adjudicateur constate que des pièces ou informations dont la présentation était réclamée au titre de la candidature sont manquantes ou incomplètes, il peut demander à tous les candidats concernés de compléter leur dossier de candidature dans un délai approprié et identique pour tous.

Les candidats devaient remettre les pièces suivantes dans le dossier « offre » :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE)	Non
Le cahier des clauses administratives particulières	Non
Le cahier des clauses techniques particulières et ses 4 annexes	Non
Le bordereau des prix unitaires et forfaitaires (BPUF)	Non
Le détail quantitatif estimatif (DQE)	Non
Le mémoire justificatif limité à 40 pages (hors annexes, sommaire et page de garde)	Non

### 2.2 Jugement des offres

Les offres inappropriées, irrégulières ou inacceptables sont éliminées par le pouvoir adjudicateur et ne sont pas classées.

En application de l'article 8 du règlement de la consultation, les critères de jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1 - Prix des prestations	40.0
2 - Valeur technique	60.0
2.1 <i>Pertinence de la méthodologie proposée pour la réalisation des 10 schémas directeurs assainissement, seront jugées :</i>	
• <i>Méthodologie de phase 1</i>	10.0
• <i>Méthodologie de phase 2</i>	10.0
• <i>Méthodologie de phase 3</i>	10.0
• <i>Méthodologie de phase 4</i>	10.0
2.2 <i>Pertinence des moyens humains affectés à l'exécution du présent marché, seront jugées :</i>	
• <i>l'organisation de l'équipe projet</i>	2.0
• <i>l'expérience de l'équipe projet appréciée au regard des références similaires de l'équipe projet</i>	3.0

Accusé de réception – Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20240327-20240372703-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/04/2024

## REALISATION DE 10 SCHEMAS DIRECTEURS ASSAINISSEMENT

2.3 Pertinence des moyens matériels affectés à l'exécution du présent marché, seront jugées le type et la disponibilité du matériel de mesure	5.0
2.4 Cohérence des délais proposés pour la réalisation de chacune des phases seront jugés : <ul style="list-style-type: none"> <li>• les temps passés par profil et par tâche</li> <li>• le planning global de l'étude</li> </ul>	3.0 2.0
2.5 Pertinence de la démarche environnementale proposée pour l'exécution du marché	5.0

### ➤ Critère valeur technique

La valeur technique des offres est appréciée au regard des éléments fournis dans le mémoire technique et en annexes en comparaison aux exigences du Cahier des Clauses Techniques Particulières.

Pour les sous-critères de la valeur technique, la méthode de notation est la suivante :

- Pour chaque sous-critère, chaque offre démarre avec le score maximal
- Un système de « malus » et de « bonus » permet ensuite de noter chaque offre selon le code couleur et les critères ci-dessous :

Observations	Sujet non mentionné ou trop généraliste	Sujet abordé de manière floue ou peu détaillée	Sujet abordé de manière conforme aux attentes	Sujet abordé avec des éléments au-delà des exigences attendues
<b>Malus ou bonus (points)</b>	-0.5	-0.25	0	0.25

### ➤ Critère prix

Le critère sera noté sur 40 étant précisé que la note de 40 sera attribuée au soumissionnaire présentant l'offre la moins onéreuse.

L'offre du candidat est appréciée au regard du montant total TTC figurant à l'article 2 de l'acte d'engagement.

Il sera attribué aux autres offres, une note calculée de la manière suivante :

$$\frac{\text{montant de l'offre la moins disante}}{\text{montant de l'offre considérée}} \times 40$$

Lors de l'examen des offres, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de se faire communiquer les décompositions ou sous détails des prix, ayant servi à l'élaboration des prix, qu'il estimera nécessaires.

## 3. ANALYSE DES CANDIDATURES ET RECEVABILITE DES OFFRES

### 3.1 Examen des candidatures

Voir l'annexe 1 « Candidatures ».

**Conclusion :** par conséquent, les candidatures reçues sont complètes. Elles comprennent l'ensemble des documents exigés au règlement de la consultation. Les 4 candidats disposent des capacités techniques, professionnelles et financières pour l'exécution du marché.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20240327-20240372703-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/04/2024

## REALISATION DE 10 SCHEMAS DIRECTEURS ASSAINISSEMENT

L'analyse détaillée de chaque candidature est annexée au présent rapport (annexe 2).

### 3.2 Examen de la recevabilité des offres

N° de l'offre	Candidat	Offre recevable
IRH	Le soumissionnaire a remis l'ensemble des documents exigés au RC	OUI
Profils Etudes / PMH / A.T.EAU	Le soumissionnaire a remis l'ensemble des documents exigés au RC	OUI
Réalités Environnement	Le soumissionnaire a remis l'ensemble des documents exigés au RC	OUI
Altereo	Le soumissionnaire a remis l'ensemble des documents exigés au RC	OUI

**Conclusion :** par conséquent, les offres reçues sont complètes. Elles comprennent l'ensemble des documents exigés au RC.

**NB :** Toutefois, le candidat Altereo n'a pas respecté les caractéristiques de forme fixées au RC (cf. art 7, page 11) pour le mémoire justificatif. En effet, l'article 7 du RC imposait aux candidats de remettre un mémoire justificatif qui contient 40 pages (hors annexes, hors sommaire et hors page de garde), recto, Police ARIAL, Taille de la police 11. Ce candidat a remis un mémoire justificatif de 40 pages avec une Police ARIAL, mais de taille variant de 10 à 11.

## 4. ANALYSE DES OFFRES

### 4.1 Analyse du critère Prix

Candidat	Offre	Montant Total sur l'AE (€ TTC)	Note
IRH	1	703 794.12 €	26.95
Profils Etudes / PMH / A.T.EAU	2	612 818.33 €	30.95
Réalités Environnement	3	474 107.06 €	40.00
Altereo	4	593 961.44 €	31.93

L'analyse comparative des prix est détaillée en annexe 3.

**4.2 Suspicion d’offre anormalement basse d’une offre remise par un candidat**

Afin de protéger l’acheteur d’offres financièrement séduisantes mais dont la solidité pourrait ne pas être assurée, l’article L. 2152-6 du code de la commande publique dispose : « *L’acheteur met en œuvre tous moyens lui permettant de détecter les offres anormalement basses. Lorsqu’une offre semble anormalement basse, l’acheteur exige que l’opérateur économique fournisse des précisions et justifications sur le montant de son offre. Si, après vérification des justifications fournies par l’opérateur économique, l’acheteur établit que l’offre est anormalement basse, il la rejette dans des conditions prévues par décret en Conseil d’Etat.* ».

Pour rappel, les offres de prix remis par les quatre candidats sont les suivantes :

Candidat	Montant Total sur l’AE (€ TTC)
IRH	703 794.12 €
Profils Etudes / PMH / A.T.EAU	612 818.33 €
Réalités Environnement	474 107.06 €
Altereo	593 961.44 €

L’offre de la société Réalités Environnement est de 474 107,06 euros TTC.

A la suite de ce constat, le pouvoir adjudicateur a décidé d’adresser un courrier, le 5 février 2024, à la société Réalités Environnement afin de l’informer que son offre est suspectée d’être anormalement basse et qu’il est attendu des précisions sur le caractère viable de son offre.

➤ **Indices qui ont permis de suspecter le caractère d’offre anormalement basse**

- Par comparaison avec la moyenne des trois autres offres : l’écart entre l’offre de Réalités Environnement et la moyenne des trois autres offres est de 135 625.75 € HT, soit un écart de 34%.
- Par comparaison avec le prix le plus élevé des trois autres offres : l’écart entre l’offre de Réalités Environnement et l’offre la plus élevée (celle d’IRH à 586 495.10 € HT) est de 191 405.88 € HT, soit un écart de 48%.
- Par comparaison avec l’estimation de l’acheteur : l’écart entre le prix de l’offre de Réalités Environnement et l’estimation de l’acheteur (à 500 000 € HT) est de 104 910.78 €, soit un écart de 27%.

➤ **Justifications sur le montant de l’offre**

Par courrier du 19 février 2024, la société Réalités Environnement a apporté dans les délais impartis les réponses à la demande du pouvoir adjudicateur (annexe 3 du présent rapport).

Il a notamment mis en en exergue son expérience par rapport à un marché similaire et qu’il est en train d’exécuter sur le territoire de la CCFE et qui a le même objet que le présent marché (méthodologie, personnel déjà formé, maîtrise des coûts sur la restauration et l’hébergement), les équipements dont il a fait l’acquisition pour être plus compétitif et sur sa santé financière.

➤ **Conclusions**

Au vu des explications fournies, l’offre de prix de la société Réalités Environnement n’est pas anormalement basse.

Accusé de réception - Ministère de l’Intérieur

042-200065894-20240327-20240372703-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/04/2024

## REALISATION DE 10 SCHEMAS DIRECTEURS ASSAINISSEMENT

### 4.3 Analyse du critère Valeur technique

Voir l'annexe « Analyse comparative détaillée des offres » (annexe 3)

Le tableau ci-dessous présente l'appréciation générale et la note par sous-critère. Les détails sont fournis dans l'annexe.

Candidats		1 - IRH INGENIEUR CONSEIL	
Critères	Sous-critères	Commentaires	Notation
<b>Pertinence de la méthodologie proposée pour la réalisation des 10 schémas directeurs assainissement</b>	<b>Phase 1</b>	L'offre répond globalement aux attentes, mais certains sujets manquent de précision : collecte de données, rejets domestiques et non domestiques, reconnaissance des ouvrages singuliers et des réseaux, levés topographiques, réalisation SIG.	8.25 / 10 points
	<b>Phase 2</b>	L'offre répond globalement aux attentes, mais certains sujets manquent de précision : choix de la période pour la réalisation de la campagne, la maintenance des points, la visite des points par les maîtres d'ouvrage, détails de certaines méthodologies (exploitation des mesures, préparation des investigations nocturnes).	9.00 / 10 points
	<b>Phase 3</b>	L'offre répond globalement aux attentes, mais certains sujets manquent de précision notamment la préparation en amont des tests à la fumée.  La manière d'aborder et d'expliquer les tests au colorant est vue comme une plus value.	10.00 / 10 points
	<b>Phase 4</b>	L'offre répond globalement aux attentes, mais certains sujets manquent de précision : la déconnexion des eaux pluviales et la gestion patrimoniale.	9.50 / 10 points
<b>Pertinence des moyens humains affectés à l'exécution du présent marché</b>	<b>Organisation de l'équipe projet</b>	L'organisation proposée est pertinente.	2.00 / 2 points
	<b>Expérience de l'équipe projet appréciée au regard des références similaires de l'équipe projet</b>	L'équipe projet dispose de l'expérience pour l'exécution du marché. Les références décrites sont similaires à celles de l'objet du marché.	3.00 / 3 points
			5.00 / 5 points
<b>Pertinence des moyens matériels affectés à l'exécution du présent marché</b>	-	Le matériel proposé est pertinent.	5.00 / 5 points
			5.00 / 5 points
<b>Cohérence des délais proposés pour la réalisation de chacune des phases</b>	<b>Temps passés par profil et par tâche</b>	Le nombre de jour à passer au global sur l'étude est relativement faible au vu du coût prévu : en moyenne plus de 1000 € / jour. Alors que peu de temps d'ingénierie et de chefferie de projet est prévu.	2.75 / 3 points
	<b>Planning global de l'étude</b>	Le planning est cohérent et conforme aux attentes.	2.00 / 2 points
			4.75 / 5 points
<b>Démarche environnementale proposée pour l'exécution du marché</b>	-	De nombreuses actions générales et spécifiques à l'étude sont fournies, mais certains sujets ne sont pas abordés (sobriété numérique).	4.75 / 5 points
			4.75 / 5 points
<b>Note globale</b>			<b>56.25 / 60 points</b>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20240327-20240372703-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/04/2024

REALISATION DE 10 SCHEMAS DIRECTEURS ASSAINISSEMENT

Candidats		2 - PROFILS ETUDES	
Critères	Sous-critères	Commentaires	Notation
Pertinence de la méthodologie proposée pour la réalisation des 10 schémas directeurs assainissement	Phase 1	L'offre répond globalement aux attentes, mais certains sujets manquent de précision, notamment la collecte de données. L'inventaire des rejets domestiques n'est pas abordé, tout comme l'organisation des réunions (notamment la restitution sur 2 jours aux communes). La recherche systématique des tampons recouverts ou non opérationnels sera donc réalisée par notre équipe de terrain avec un détecteur de métal, est une plus value par rapport aux attentes.	8.00 / 10 points
	Phase 2	L'offre répond globalement aux attentes, mais certains sujets manquent de précision : la visite des points par les maîtres d'ouvrage, détails de certaines méthodologies (exploitation des mesures, préparation des investigations nocturnes), indice I2M2.  Les mesures des rejets non domestiques ne sont pas abordés.	8.50 / 10 points
	Phase 3	L'offre répond globalement aux attentes, mais certains sujets manquent de précision : le curage des réseaux en amont des ITV, la localisation des anomalies repérées par ITV, les réunions.	9.00 / 10 points
	Phase 4	L'offre répond globalement aux attentes, mais certains sujets manquent de précision : la déconnexion des eaux pluviales et la gestion patrimoniale.	9.50 / 10 points
Pertinence des moyens humains affectés à l'exécution du présent marché	Organisation de l'équipe projet	L'organisation proposée est pertinente.	2.00 / 2 points
	Expérience de l'équipe projet appréciée au regard des références similaires de l'équipe projet	L'équipe projet dispose de l'expérience pour l'exécution du marché. Les références décrites sont similaires à celles de l'objet du marché.	3.00 / 3 points
Pertinence des moyens matériels affectés à l'exécution du présent marché	-	Le matériel proposé est pertinent.	5.00 / 5 points
			5.00 / 5 points
Cohérence des délais proposés pour la réalisation de chacune des phases	Temps passés par profil et par tâche	Le nombre de jour à passer au global sur l'étude est élevé, mais en proportion, peu de temps de chefferie de projet et d'ingénierie est prévu, alors que le SDA demande une part importante d'exercice de synthèse pour préparer les restitutions.	2.75 / 3 points
	Planning global de l'étude	Le planning s'étale sur 25 mois et non 24 mois, le RC n'est pas respecté.	1.75 / 2 points
			4.50 / 5 points
Démarche environnementale proposée pour l'exécution du marché	-	De nombreuses actions générales et spécifiques à l'étude sont fournies pour les différentes entités du groupement, mais certains sujets ne sont pas abordés (sobriété numérique).	4.75 / 5 points
			4.75 / 5 points
<b>Note globale</b>			<b>54.25 / 60 points</b>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20240327-20240372703-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/04/2024

## REALISATION DE 10 SCHEMAS DIRECTEURS ASSAINISSEMENT

Candidats		3 - Réalités Environnement	
Critères	Sous-critères	Commentaires	Notation
Pertinence de la méthodologie proposée pour la réalisation des 10 schémas directeurs assainissement	Phase 1	L'offre répond globalement aux attentes, mais certains sujets manquent de précision, notamment l'inventaire des rejets domestiques.  Les outils mis en place pour la collecte des données sont vus comme une plus value par rapport aux attentes.	10.00 / 10 points
	Phase 2	L'offre répond globalement aux attentes, mais certains sujets manquent de précision, notamment l'indice I2M2.  Les mesures des rejets non domestiques ne sont pas abordées.  La manière d'aborder le choix de la période de mesure et le suivi à moindre coût (témoin de surverse) des déversoirs est vue comme une plus value.	9.50 / 10 points
	Phase 3	L'offre répond globalement aux attentes, mais certains sujets manquent de précision, notamment les rendus de phase 3.	9.75 / 10 points
	Phase 4	la gestion patrimoniale n'est pas abordée.  La manière d'aborder la déconnexion des eaux pluviale et l'autosurveillance est vue comme une plus value.	10.00 / 10 points
Pertinence des moyens humains affectés à l'exécution du présent marché	Organisation de l'équipe projet	L'organisation proposée est pertinente.	2.00 / 2 points
	Expérience de l'équipe projet appréciée au regard des références similaires de l'équipe projet	L'équipe projet dispose de l'expérience pour l'exécution du marché. Les références décrites sont similaires à celles de l'objet du marché.	3.00 / 3 points
			5.00 / 5 points
Pertinence des moyens matériels affectés à l'exécution du présent marché	-	Le matériel proposé est pertinent.	5.00 / 5 points
			5.00 / 5 points
Cohérence des délais proposés pour la réalisation de chacune des phases	Temps passés par profil et par tâche	Le nombre de jours à passer sur l'étude au global et la répartition entre les profils paraissent cohérents	3.00 / 3 points
	Planning global de l'étude	Le planning est cohérent et conforme aux attentes.	2.00 / 2 points
			5.00 / 5 points
Démarche environnementale proposée pour l'exécution du marché	-	De nombreuses actions générales sont fournies. Des actions plus spécifiques à l'étude pourraient être mises en avant.	4.75 / 5 points
			4.75 / 5 points
<b>Note globale</b>			<b>59.00 / 60 points</b>

## REALISATION DE 10 SCHEMAS DIRECTEURS ASSAINISSEMENT

Critères	Sous-critères	Commentaires	Notation
<b>Pertinence de la méthodologie proposée pour la réalisation des 10 schémas directeurs assainissement</b>	<b>Phase 1</b>	L'offre répond globalement aux attentes, mais certains sujets manquent de précision : rejets non domestiques, synthèse et propositions pour la suite.	9.50 / 10 points
	<b>Phase 2</b>	L'offre répond globalement aux attentes, mais certains sujets manquent de précision : la visite des points par les maitres d'ouvrage et l'indice I2M2.  La manière d'aborder le choix de la période de mesure et le suivi pluviométrique est vue comme une plus value.	10.00 / 10 points
	<b>Phase 3</b>	L'offre répond aux attentes.	10.00 / 10 points
	<b>Phase 4</b>	L'offre répond globalement aux attentes, mais certains sujets manquent de précision : la déconnexion des eaux pluviales et l'impact sur le prix de l'eau.	9.50 / 10 points
<b>Pertinence des moyens humains affectés à l'exécution du présent marché</b>	<b>Organisation de l'équipe projet</b>	L'organisation proposée est pertinente.	2.00 / 2 points
	<b>Expérience de l'équipe projet appréciée au regard des références similaires de l'équipe projet</b>	L'équipe projet dispose de l'expérience pour l'exécution du marché. Cependant, les références décrites restent peu explicites pour juger de leur pertinence.	2.75 / 3 points
			4.75 / 5 points
<b>Pertinence des moyens matériels affectés à l'exécution du présent marché</b>	-	Le matériel proposé est pertinent.	5.00 / 5 points
			5.00 / 5 points
<b>Cohérence des délais proposés pour la réalisation de chacune des phases</b>	<b>Temps passés par profil et par tâche</b>	Le nombre de jours à passer sur l'étude au global et la répartition entre les profils paraissent cohérents	3.00 / 3 points
	<b>Planning global de l'étude</b>	Le planning est cohérent et conforme aux attentes.	2.00 / 2 points
			5.00 / 5 points
<b>Démarche environnementale proposée pour l'exécution du marché</b>	-	De nombreuses actions générales sont fournies. Des actions plus spécifiques à l'étude pourraient être mises en avant.	4.75 / 5 points
			4.75 / 5 points
<b>Note globale</b>			<b>58.50 / 60 points</b>

#### 4.4 Synthèse

Le tableau ci-dessous présente le cumul des notes correspondant à la valeur technique et au prix pour avoir un total sur 100 points :

Candidat	Valeur technique /60	Prix /40	Total /100
IRH	56.25	26.95	83.20
Profils Etudes / PMH / A.T.EAU	54.25	30.95	85.20
Réalités Environnement	59.00	40.00	99.00
Altereo	58.50	31.93	90.43

#### 5. CONCLUSION

Après analyse des offres à l'aune des critères de jugement des offres fixés à l'article 8 du règlement de la consultation, il est proposé de retenir :

L'offre de la société

- **Réalités Environnement**
- Selon les prix rapportés au Bordereau des Prix Unitaires et Forfaitaires.
- POUR UN MONTANT ESTIMATIF TEL QUE RESULTANT DU DQE DE : 395 089.22 euros HT, soit 474 107.06 euros TTC.
  - o Pour la commune de Balbigny, un montant estimatif tel que résultant du DQE de 137 932.55 euros HT, soit 165 519.06 € TTC.
  - o Pour la commune de Cleppé, un montant estimatif tel que résultant du DQE de 39 886.55 euros HT, soit 47 863.86 euros TTC.
  - o Pour la commune de Jas, un montant estimatif tel que résultant du DQE de 16 524.50 euros HT, soit 19 829.40 euros TTC.
  - o Pour la commune de Mizérieux, un montant estimatif tel que résultant du DQE de 35 410.60 euros HT, soit 42 492.72 euros TTC.
  - o Pour la commune de Pinay, un montant estimatif tel que résultant du DQE de 22 697.00 euros HT, soit 27 236.40 euros TTC.
  - o Pour la commune de Saint Cyr de Valorges, un montant estimatif tel que résultant du DQE de 20 032.70 euros HT, soit 24 039.24 euros TTC.
  - o Pour la commune de Saint Jodard, un montant estimatif tel que résultant du DQE de 35 848.57 euros HT, soit 43 018.28 euros TTC.
  - o Pour la commune de Saint Marcel de Félines, un montant estimatif tel que résultant du DQE de 28 703.75 euros HT, soit 34 444.50 euros TTC.
  - o Pour la commune de Sainte Colombe sur Gand, un montant estimatif tel que résultant du DQE de 27 377.00 euros HT, soit 32 852.40 euros TTC.
  - o Pour la commune de Salvizinet, un montant estimatif tel que résultant du DQE de 30 676.00 euros HT, soit 36 811.20 euros TTC.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20240327-20240372703-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/04/2024

## REALISATION DE 10 SCHEMAS DIRECTEURS ASSAINISSEMENT

- Pour les termes, conclusions et motifs détaillés dans le rapport d'analyse comparative et détaillée des offres annexées au présent rapport.

Cette offre apparaît comme étant l'offre économiquement la plus avantageuse. Cette offre est conforme au CCTP. Elle est régulière. Elle obtient la meilleure note, soit 99/100 en application des critères et sous-critères de l'article 8 du règlement de la consultation et leur pondération.

Date et lieu de signature

A Feurs, le 13 mars 2024

Le Président et le coordonnateur  
du groupement de commande,  
Pierre VERICEL

Par délégation,  
Le Responsable des Services  
Finances et Juridique  
Jean-Marc HONORE

## ANNEXES

Annexe 1 – Analyse détaillée des candidatures

Annexe 2 – Précisions sur le prix d'un candidat

Annexe 3 – Analyse comparative et détaillée des offres

Signé électroniquement par :  
Jean-Marc HONORE  
Le 14/03/2024 14:47